

COUR DE CASSATION
Première présidence

Odesi

Pourvoi n°
: Z 23-22.677

Demandeur(s)
: la société United Airlines INC

Avocat(s)
: la SCP Françoise Fabiani - François Pinatel

Défendeur(s)
: Mme [C] [P] et autre

Avocat(s)
: la SCP Lyon-Caen et Thiriez

Ordonnance
: 60362

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

Mme Caroline Azar, conseillère référendaire, déléguée par le premier président de la Cour de cassation, a rendu la présente ordonnance.

La société United Airlines INC, dont le siège est [Adresse 3] (États-Unis), a formé un pourvoi le 21 novembre 2023 contre l'arrêt rendu le 21 septembre 2023 par la cour d'appel de Paris (pôle 6, chambre 2), dans le litige l'opposant :

1°/ à Mme [H] [C] [P], domiciliée [Adresse 2],

2°/ à la Caisse de retraite personnel naviguant (CRPN), dont le siège est [Adresse 1].

Par acte déposé au greffe de la Cour de cassation le 26 février 2024, la SCP Françoise Fabiani - François Pinatel, agissant au nom de la société United Airlines INC, a déclaré se désister du pourvoi.

En application de l'article 1026 du code de procédure civile, il y a lieu dès lors de donner acte à la société United Airlines INC de son désistement.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère référendaire déléguée,

Constate le désistement du pourvoi.

Fait à Paris, le 21 mars 2024